

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrick CHARLES,
M. Patrice PANNETIER.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

OBJET : Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'association Initiative Ile-de-France.

Le Bureau, légalement réuni le 20 décembre 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération 2016-06-25, du Conseil communautaire du 27 juin 2016, portant délégations de compétences au Bureau et au Président ;

L'association Initiative Ile-de-France est un réseau qui fédère, en 2017, 13 plateformes Initiative de prêts d'honneur à travers 22 points d'accueil et 32 structures d'hébergement représentant 46 sites (pépinières d'entreprises, incubateurs).

Les missions du réseau Initiative Ile-de-France, à destination des porteurs de projets et dirigeants d'entreprises, s'articulent autour de 3 axes :

- Accompagnement : montage du projet financier, conseils, parrainage, réseau ;
- Financement : prêt d'honneur sans intérêt ni garantie ;
- Hébergement : pépinière ou incubateur, accompagnement individuel et collectif.

En 2016, l'activité d'Initiative Ile-de-France représente pour le financement :

- 1722 prêts d'honneur, en moyenne de 13700 €, pour un total de 23,6 M€,
- 614 prêts NACRE, en moyenne de 5900 €, pour un total de 3,6 M€,
- 100,6 M€ de prêts bancaires associés, soit un effet levier de 5,4.

En 2016, l'hébergement représente 46 sites de pépinières et d'incubateurs :

- 1008 entreprises hébergées et 1050 emplois créés,
- 315 entreprises entrantes et 281 sortantes,
- taux d'occupation de 70 %,
- taux de pérennité à 3 ans de 83%.

Initiative Ile-de-France a pour objet, entre autres, de fédérer les pépinières d'entreprises d'Ile-de-France et de participer à toute action de développement et de promotion concernant la création d'entreprises. Réseau d'échanges, de réflexions et de propositions visant à améliorer et à faire évoluer les pépinières d'entreprises et les structures d'accompagnement à la création d'entreprise, elle contribue à optimiser la qualité de prestation de ces structures dans l'intérêt des collectivités territoriales qui les ont initiées et des créateurs d'entreprises qui y sont accueillis.

A ce titre, Initiative Ile-de-France a élaboré un plan stratégique en faveur de la dynamisation des structures d'hébergement adhérentes :

- Professionnalisation de l'encadrement : ateliers, formations, travail collaboratif, référentiel métiers, création d'une communauté des directeurs ;
- Renforcement de la visibilité et de la promotion des structures d'hébergement adhérentes : panorama, cartographie, site internet, réseaux sociaux, newsletters, communiqués de presse, événements, création d'une identité et image dynamique ;
- Soutien avec les acteurs économiques et positionnement politique à l'échelle régionale.

L'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'association Initiative Ile-de-France permet ainsi de disposer d'un réseau de compétences et d'être accompagné dans le fonctionnement et l'animation de la pépinière d'entreprises. A titre d'information, la cotisation annuelle est de 700 € pour 2017.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) *d'adhérer chaque année à l'association Initiative Ile-de-France ;*
- 2) *de verser chaque année la cotisation d'adhésion à Initiative Ile-de-France ;*
- 3) *d'imputer la cotisation d'adhésion sur les crédits inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, sur le compte 6281 : « cotisations » au chapitre 011 ;*
- 4) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 5) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles,
le 20 décembre 2017.



Pour le Président et par délégation,


Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services